

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015_06_9
id. 1804

L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**AMÉNAGEMENT DE LA RD 11E1 (PR0+160 AU PR 0+380) ET DE
LA RD 11E2 (PR 0+070 AU PR 0+266) - BOULEVARD VICTOR
GUILHEM
COMMUNE DE VALENCE D'AGEN
CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE
VALENCE D'AGEN**

Par délibération en date du 12 mars 2012, l'Assemblée Départementale a adopté, dans son programme de voirie 2012-2013, la réfection de la voirie dans la traverse de la Commune de Valence d'Agen, sur les Routes Départementales n° 11e1 et 11e2.

La Commune, souhaitant confier au Conseil Départemental des travaux d'accompagnement sur trottoirs pour une meilleure coordination, a accepté de participer financièrement à cette opération, par délibération en date du 25 mars 2015.

L'essentiel des dispositions de la convention à intervenir entre la Commune de Valence d'Agen et le Conseil Départemental, pour la mise en œuvre de ce projet, peut être résumé ainsi qu'il suit :

- le Conseil Départemental, en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de la totalité de l'opération, dont le coût est évalué à **678 000,00 € TTC** ;

- la Commune de Valence d'Agen apporte un concours financier de **341 162,00 €** correspondant aux travaux relevant de sa compétence.

Le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231511, sous-fonction 621 du Budget Départemental.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les dispositions suivantes de la convention d'aménagement de la RD 11E1 (PR 0+160 au PR 0+380) et de la RD 11E2 (PR 0+070 au PR 0 +266), boulevard Victor Guilhem sur la commune de Valence d'Agen :
- le Conseil Départemental, en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de la totalité de l'opération, dont le coût est évalué à 678 000,00 € TTC ;
- la commune de Valence d'Agen apporte un concours financier de 341 162,00 € correspondant aux travaux relevant de sa compétence.

- Précise que le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231511, sous-fonction 621 du Budget Départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, la convention telle qu'annexée.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC